

Cher(e) licencié(e),

L'activité du Comité FSGT 31 est revenue à la normale, avec accueil du public du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Le port du masque est vivement conseillé, et obligatoire si la distanciation physique entre les personnes présentes dans les locaux n'était pas suffisante.

Quelles sont les pratiques autorisées à ce jour ?

Suite à l'annonce de la phase 3 du déconfinement (à compter du Lundi 22 juin jusqu'au Samedi 11 juillet 2020), est autorisée :

- La pratique des sports collectifs et sports de combats pour les professionnels
- La pratique des **sports collectifs en loisir** (non professionnel)
- La réouverture des Etablissement Recevant du Public (ERP)

Qu'en est-il des pratiques individuelles sur l'espace public ?

- L'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public imposée par l'Etat d'Urgence sanitaire reste en vigueur sauf accord préfectoral
- Respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives est recommandé : 2 m entre les pratiquants, 10m pour une activité linéaire (course à pieds, vélo) et 5m pour une activité à intensité modérée
- Aucun évènement de plus de 5000 personnes n'est autorisé avant le 31 août 2020.
- Aucune compétition ne pourra avoir lieu avant le 31 juillet 2020.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site officiel :

<http://www.sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-3-les-mesures-pour-le-sport-du-22-juin-au-11-juillet-2020>

Et sur la reprise des activités autorisées :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportguidesportparsport_fiches-2.pdf

Une nouvelle étape du déconfinement devrait être annoncée à la mi-juillet.

D'ici là, continuez à prendre soin de vous et de vos proches en appliquant les gestes barrières.

